

Procès Verbal Séance du conseil municipal du 11 avril 2011

L'an deux mil onze, le lundi 11 avril, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d' avril, sous la présidence de M. Jean Charles TAUGOURDEAU.

Etaient présents : M. Jean Charles TAUGOURDEAU (Maire), M. Serge MAYE, Mme Marie-Pierre MARTIN, Mme Françoise GUIMBRETIERE, M. Jean-Jacques FALLOURD, Mme Sylvie LOYEAU, M. Patrice BAILLOUX, M. Guy DE CHAULIAC, Mme Marie-Françoise AUGUSTE, M. Joseph LIBEAUT, Mme Patricia HUAU, Mme Claudette TURC, M. Philippe OULATE, M. Luc VANDELDE, Mme Marie-Christine BOUJUAU, M. Jean-Michel MINAUD, M. Thierry BELLEMON, Mme Nathalie VINCENT, Mme Colette TAVENARD, Mme Claude BERTHELOT, Mme Nathalie SANTON-HARDOUIN, Mme Fabienne GRUDET, M. Sébastien GARCIA.

Etaient absents avec procuration : Mme Françoise LE LAN donne pouvoir à Mme Françoise GUIMBRETIERE, M. Rémi GODARD donne pouvoir à M. Serge MAYE, M. Patrick FAUVEL donne pouvoir à M. Patrice BAILLOUX, M. Jean-Claude DOISNEAU donne pouvoir à M. Jean-Jacques FALLOURD, M. Gérard GAZEAU donne pouvoir à Mme Fabienne GRUDET

Etaient absents: M. Philippe SIMOEN

A été nommé secrétaire de séance : M. Guy DE CHAULIAC

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 février est approuvé sans observation.

M. le maire propose au conseil 1 minute de silence à la mémoire des disparus de la catastrophe du Japon.

2011/26 - Création d'emplois d'agents non titulaires pour le ménage scolaire des vacances de printemps (Rapporteur : Sylvie LOYEAU)

Comme à chaque vacances, il est nécessaire de renforcer l'équipe qui assure le ménage dans les écoles. Cette dépense est inscrite à la masse salariale de la Commune.

Sylvie LOYEAU propose au conseil de créer les emplois correspondants.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE, en vertu de l'article 3 alinéa 2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, besoin occasionnel, de créer 4 emplois d'adjoints techniques de 2ème classe non titulaires dont les caractéristiques sont les suivantes :

Période d'emploi du 02 mai au 06 mai 2011

Volume horaire maximum par agent : 5 journées de 8 heures.

Rémunération afférente au 1er échelon des adjoints techniques de 2ème classe.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux formalités afférentes.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

2011/27 - Voirie - Dénomination (Rapporteur : Serge MAYE)

Certaines routes communales souffrent actuellement d'une absence de dénomination, impliquant l'impossibilité d'identification des riverains par les divers services administratifs.

En conséquence, Serge MAYE propose au conseil les dénominations suivantes :

- Chemin des Planches pour la route qui traverse le secteur des Planches,
- Route de La Ménitré pour la route départementale n°7 qui mène de Beaufort-en-Vallée à La Ménitré,
- Impasse de Canada pour la petite portion de voirie partant de la route de La Ménitré,
- Chemin de Canada pour le chemin rural n°76,
- Rue de la Tête Noire pour la rue qui relie la rue du Maréchal Leclerc à l'Avenue de l'Anjou,
- Square Eugène Gillot pour le square qui se trouve au niveau de la rue de la Tête Noire

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE les dénominations de voirie suivantes :

- Chemin des Planches pour la route qui traverse le secteur des Planches,
- Route de La Ménitré pour la route départementale n°7 qui mène de Beaufort-en-Vallée à La Ménitré,
- Impasse de Canada pour la petite portion de voirie partant de la route de La Ménitré,
- Chemin de Canada pour le chemin rural n°76,
- Rue de la Tête Noire pour la rue qui relie la rue du Maréchal Leclerc à l'Avenue de l'Anjou,
- Square Eugène Gillot pour le square qui se trouve au niveau de la rue de la Tête Noire

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

2011/28 - Musée Joseph-Denais - Détermination des horaires Rapporteur : Serge MAYE)

Le musée Joseph-Denais ouvrira ses portes au public dans moins de 100 jours, le samedi 9 juillet (après une inauguration dans la journée du vendredi 8 juillet). Comme le conseil peut l'imaginer, il reste quelques petits détails à régler avant la fête, dont la question des horaires et des tarifs d'entrée.

Horaires d'ouverture du musée Joseph-Denais :

Pour les horaires, Serge MAYE propose au conseil le principe suivant qui reprend globalement le schéma ancien et suit les horaires de nos partenaires de la DAMM (à l'exception des vacances de la Toussaint) :

Du 1^{er} avril au 14 juin : week-ends et jours fériés de 14h30 à 18h00

Du 15 juin au 15 septembre : du mardi au dimanche de 11h00 à 13h00 et de 14h30 à 18h00

Du 16 septembre au week-end précédant les vacances scolaires de la Toussaint : week-ends et jours fériés de 14h30 à 18h00

Pendant les vacances scolaires de la Toussaint : du mardi au dimanche de 11h00 à 13h00 et de 14h30 à 18h00

Le choix d'ouvrir de façon plus large à la Toussaint est un test pour l'année 2011 : le bilan sera fait à l'issue de cette année pour voir comment le public a réagi à cette ouverture.

Ce choix a été dicté par 2 éléments : le musée ouvrant cette année courant juillet, cela permet de compenser ce démarrage tardif de l'exposition. Par ailleurs, on sait qu'il est assez facile de mobiliser le public sur les derniers jours d'une exposition : les Angevins partis l'été auront ainsi une bonne occasion de venir découvrir le musée restauré avec leurs enfants pendant ces petites vacances scolaires.

Serge MAYE précise enfin que si l'exposition ferme au public au soir du 2 novembre, elle ne sera pas démontée avant début décembre, afin de disposer d'un créneau élargi pour les ateliers à destination des scolaires.

Le conseil municipal,

Vu les avis des commissions culture du 8 juin 2010 et du 4 avril 2011,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE que le musée Joseph-Denais sera ouvert aux horaires suivants

Du 1^{er} avril au 14 juin : week-ends et jours fériés de 14h30 à 18h00

Du 15 juin au 15 septembre : du mardi au dimanche de 11h00 à 13h00 et de 14h30 à 18h00

Du 16 septembre au week-end précédant les vacances scolaires de la Toussaint : week-ends et jours fériés de 14h30 à 18h00
Pendant les vacances scolaires de la Toussaint : du mardi au dimanche de 11h00 à 13h00 et de 14h30 à 18h00

AUTORISE M. le Maire à accomplir les formalités afférentes et à signer les documents correspondants

2011/29 - Musée Joseph-Denais - Détermination des tarifs d'entrée

Rapporteur : Serge MAYE)

Le musée Joseph-Denais ouvrira ses portes au public dans moins de 100 jours, le samedi 9 juillet (après une inauguration dans la journée du vendredi 8 juillet). Comme le conseil peut l'imaginer, il reste quelques petits détails à régler avant la fête, dont la question des horaires et des tarifs d'entrée.

Tarifs d'entrée au musée Joseph-Denais :

Concernant la politique tarifaire, Serge MAYE précise qu'il soumettra prochainement au Conseil des tarifs pour les objets qui seront vendus en boutique. Il lui propose dès à présent les tarifs d'entrée suivants :

Tarifs visiteurs individuels

Plein tarif : 5,00 €

Tarif réduit : 3,00 €

Le tarif réduit est accordé sur présentation d'un justificatif aux volontaires du service civique, aux étudiants, aux personnes en recherche d'emploi, aux titulaires du revenu de solidarité active, aux détenteurs de la carte SESAME, aux détenteurs d'un billet d'entrée des sites partenaires (musée Jules-Desbois de Parçay-les-Pins, musée d'art et d'histoire de Baugé, château de Montgeoffroy), aux détenteurs de passes spécifiques liés à une convention (chéquiers découvertes du Pays des Vallées d'Anjou, du Pôle Touristique International de Saumur et sa région, Guide du Routard, dispositif régional Pass Culture et Sports...)

Gratuité

La gratuité est accordée sur présentation d'un justificatif aux enfants de moins de 18 ans, aux journalistes professionnels, aux partenaires professionnels ou financiers du musée, aux étudiants, enseignants ou chercheurs mandatés pour leurs travaux, aux membres de l'ICOM, aux détenteurs d'entrées gratuites éditées par la commune ou la DAMM

Tarifs groupes

Groupe de 10 visiteurs et plus, en visite libre – Tarif par personne : 4,00 €
Gratuité pour l'accompagnateur ou le conférencier ainsi que pour le chauffeur de car

Groupe de 10 visiteurs et plus, en visite guidée – Tarif par personne : 5,00 €
Gratuité pour l'accompagnateur ou le conférencier ainsi que pour le chauffeur de car

Visite pédagogique encadrée par un médiateur - Tarif par personne : 1,00 €
Gratuité pour les accompagnateurs

Tarifs atelier

Atelier pédagogique – Tarif horaire par groupe : 15,00 €

Tarif spécifique pour les groupes venant travailler au musée

Gratuité des entrées : le premier dimanche de chaque mois, la nuit des musées, les journées européennes du patrimoine

M. le Maire propose de réfléchir à la création d'un tarif spécial de visites guidées.

Thierry BELLEMON demande s'il est envisageable de créer un tarif spécial pour les Beaufortais.

Serge MAYE répond que ça n'a jamais été le cas et que le musée est gratuit un dimanche sur 4, conformément à la règle applicable dans les musées de France.

M. le Maire se demande si un tarif réservé aux Beaufortais serait raisonnable dans la mesure où ces travaux ont été financés à hauteur de 80 % et que ces subventions sont financées par l'argent de contribuables non Beaufortais.

Serge MAYE rappelle aussi que la politique tarifaire doit s'inscrire dans celle proposée par le réseau de la DAMM.

Claude BERTHELOT : le souhait de Joseph Denais n'était-il pas d'offrir la gratuité de la visite le dimanche à tous les Beaufortais ?

M. MAYE pense qu'elle devait s'appliquer à tous les visiteurs quelle que soit l'origine géographique.

M. le Maire fera vérifier ce que dit le legs de Joseph Denais.

Le conseil municipal,

Vu les avis des commissions culture du 8 juin 2010 et du 4 avril 2011,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

FIXE comme suit les tarifs d'entrée au musée Joseph-Denais

Tarifs visiteurs individuels

Plein tarif : 5,00 €

Tarif réduit : 3,00 €

Le tarif réduit est accordé sur présentation d'un justificatif aux volontaires du service civique, aux étudiants, aux personnes en recherche d'emploi, aux titulaires du revenu de solidarité active, aux détenteurs de la carte SESAME, aux détenteurs d'un billet d'entrée des sites partenaires (musée Jules-Desbois de Parçay-les-Pins, musée d'art et d'histoire de Baugé, château de Montgeoffroy), aux détenteurs de passes spécifiques liés à une convention (chéquiers découvertes du Pays des Vallées d'Anjou, du Pôle Touristique International de Saumur et sa région, Guide du Routard, dispositif régional Pass Culture et Sports...)

Gratuité

La gratuité est accordée sur présentation d'un justificatif aux enfants de moins de 18 ans, aux journalistes professionnels, aux partenaires professionnels ou financiers du musée, aux étudiants, enseignants ou chercheurs mandatés pour leurs travaux, aux membres de l'ICOM, aux détenteurs d'entrées gratuites éditées par la commune ou la DAMM

Tarifs groupes

Groupe de 10 visiteurs et plus, en visite libre – Tarif par personne : 4,00 €

Gratuité pour l'accompagnateur ou le conférencier ainsi que pour le chauffeur de car

Groupe de 10 visiteurs et plus, en visite guidée – Tarif par personne : 5,00 €

Gratuité pour l'accompagnateur ou le conférencier ainsi que pour le chauffeur de car

Visite pédagogique encadrée par un médiateur - Tarif par personne : 1,00 €

Gratuité pour les accompagnateurs

Tarifs atelier

Atelier pédagogique – Tarif horaire par groupe : 15,00 €

Tarif spécifique pour les groupes venant travailler au musée

Gratuité des entrées : le premier dimanche de chaque mois, la nuit des musées, les journées européennes du patrimoine

AUTORISE M. le Maire à accomplir les formalités afférentes et à signer les documents correspondants.

2011/30 - Musée Joseph-Denais - Présentation de «Joseph et moi», exposition inaugurale de la réouverture - Demande de subventions

Rapporteur : Serge MAYE)

Le musée Joseph-Denais ouvrira ses portes au public dans moins de 100 jours, le samedi 9 juillet (après une inauguration dans la journée du vendredi 8 juillet). Comme le conseil peut l'imaginer, il reste quelques petits détails à régler avant la fête, dont la question des horaires et des tarifs d'entrée.

Le projet scientifique et culturel rédigé par Sophie WEYGAND, Conservateur départemental des musées et tutelle scientifique de l'établissement a été validé par la Direction des Musées de France en 2005. L'un des axes du projet propose de faciliter pour tous les publics l'accès à la création d'aujourd'hui en invitant chaque année, un artiste contemporain qui confronte son univers à la collection polymorphe du cabinet de curiosités.

Cette expérience menée depuis 2001 s'est avérée très efficace auprès de tous les publics, notamment grâce aux multiples portes d'entrée que proposent les collections.

Pour mémoire, ont été invités les artistes suivants : Monique Josse (2001), Josep Grau Garriga (2002), Edward Baran (2003), Jacques Lortet (2004), Atelier de graphisme Lucie Lom (2005).

Le choix de la thématique d'exposition pour la réouverture

Plutôt que de mettre en avant tel ou tel univers d'artiste contemporain pour la réouverture du musée, une autre porte d'entrée a été envisagée pour cette exposition inaugurale : en invitant Antoine de Galbert collectionneur féru d'art contemporain (mais aussi d'arts ethniques, de curiosités) à venir confronter une partie de ses objets à ceux de Joseph Denais, cette exposition va permettre de continuer à favoriser l'accès à l'art contemporain, tout en abordant une thématique fondamentale : celle de la collection.

Antoine de Galbert ou l'esprit de curiosité

Antoine de Galbert est une personnalité singulière et remarquable du monde de l'art. Il est tout d'abord le Président Fondateur de la Fondation Antoine de Galbert — La Maison Rouge. Cette fondation reconnue d'utilité publique agit en faveur de l'art contemporain, en organisant de nombreuses expositions dans un lieu désormais incontournable de la scène artistique française : la Maison Rouge. Le site www.lamaisonrouge.org témoigne de l'activité étonnante et de l'engagement de cet établissement.

Antoine de Galbert est aussi un collectionneur privé qui cultive l'esprit de curiosité. Car, s'il collectionne beaucoup d'oeuvres d'art contemporain avec un goût à la fois très sûr et très indépendant des effets de mode (il dit volontiers qu'il ne collectionne pas avec ses oreilles), il s'intéresse avec une égale ferveur à beaucoup d'autres domaines : art brut, art religieux, art ethnique, curiosités...

Rencontré au musée Denais en 2007 (juste avant le déménagement des collections), Antoine de Galbert a immédiatement perçu la communauté d'esprit qui existe entre les 2 collections, l'une du XIX^e (Denais), l'autre du XXI^e (Galbert) et ce, en dépit du temps qui les sépare. Dès 2007, il a souhaité organiser une exposition en lien avec

les collections musée Joseph-Denais, au point d'imaginer un instant présenter la collection Denais à la Maison Rouge à Paris pendant la fermeture du musée...

Une exposition personnelle qui s'inscrit dans un tryptique européen

L'année 2011 est une année cruciale pour Antoine de Galbert : c'est la première fois qu'il présente au public, de façon aussi importante, sa collection privée. Jusqu'à ce jour, et à l'exception notable de l'exposition consacrée à sa collection de coiffes ethnographiques (Voyage dans ma tête à la Maison Rouge en 2010), seules quelques pièces d'art contemporain ont été prêtées de façon ponctuelle.

3 expositions consacrées uniquement à sa collection sont montées en 2011 :

- LYON Au musée des Beaux-arts, carte blanche a été donnée à Antoine de Galbert pour faire dialoguer quelques chefs-d'oeuvre choisis du musée avec sa collection personnelle
- BERLIN : A la Fondation privée ME-Berlin de Thomas Olbricht; Antoine de Galbert a choisi de présenter la jeune scène artistique française (on y verra entre autres la Volière de Céleste Boursier-Mougenot, vue à Nantes dans le cadre d'Estuaire 2009 et désormais intégrée à la collection Galbert). Cette exposition témoignera de son engagement en faveur de la jeune création et est le début d'une collaboration étroite entre ces 2 fondations privées européennes et les 2 collectionneurs.
- BEAUFORT-EN-VALLÉE : Au musée Joseph-Denais, Antoine de Galbert souhaitait montrer l'étendue et la diversité de ses goûts de collectionneur. L'exposition s'articule donc autour de la notion d'esprit de curiosité.

Le parcours de l'exposition

L'exposition s'est construite autour de l'idée de portraits croisés : Denais - Galbert et a donc favorisé l'échange qui s'est concrétisé par un double commissariat, suscitant un constant aller retour entre les 2 collections.

Dans les nouveaux espaces d'exposition temporaire du rez-de-chaussée (150m²), Antoine de Galbert a fait sa sélection personnelle d'oeuvres d'art contemporain, en retenant celles qui lui semblaient entrer le mieux en résonance avec la notion de cabinet de curiosités : Lipski, Dion, Duprat, Grünfeld, Fontcuberta, Feuerstein, Delvoye, Aubertin, Magritte...

Dans les collections permanentes du 1^{er} étage, Antoine de Galbert a souhaité que ce soit l'équipe scientifique et culturelle (conservation, DAMM, service culturel) qui choisisse des objets de sa collection, afin d'établir un dialogue fructueux entre les objets. Une sélection d'oeuvres d'art contemporain (Barrot; Bernier, Boltanski, Laib, Kayser, Fabre...) d'arts ethniques (coiffes, une très belle parka eskimo en vessie de phoque), de curiosités (lunettes franc-maçonniques du XVIII^e siècle américain, objets d'étude médicale, rouleau de monnaie de Mélanésie...) seront donc entrelardées dans les salles du cabinet de Monsieur Denais pour susciter l'étonnement du visiteur, solliciter son imagination, activer sa curiosité.

Comme le conseil peut le constater, cette exposition est exceptionnelle à plus d'un titre (qualité voire rareté des œuvres et objets prêtés, personnalité remarquable d'Antoine de Galbert, renommée de l'événement) et va permettre de faire parler du musée Joseph-Denais bien au-delà de la région ligérienne. La réouverture du musée ne pouvait se présenter sous de meilleurs auspices et le parrainage d'Antoine de Galbert constitue une belle opportunité pour la ville de Beaufort-en-Vallée.

Serge MAYE précise que toute la communication s'articule autour du double événement que constituent la réouverture de notre musée et la présentation de la collection Galbert, et que le budget prévisionnel englobe aussi bien les questions liées à l'exposition proprement dite que celles liées à la réouverture.

M. le maire informe le conseil municipal que l'inauguration du musée devrait avoir lieu le 8 juillet prochain en présence du ministre de la culture, sauf imprévu de dernière minute.

Patricia HUAU demande si les subventions sollicitées pour l'exposition temporaire seront attribuées à coup sur ?

M. MAYE répond par l'affirmative et précise que le montant des subventions inscrites est à minima.

Claude BERTHELOT demande s'il est prévu quelque chose pour la population Beaufortaise ?

M MAYE répond par l'affirmative. Il précise que c'est encore à l'étude, et que cela se fera très rapidement après l'inauguration officielle.

Le conseil municipal,

Vu les avis des commissions culture du 8 juin 2010 et du 4 avril 2011,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE la programmation de l'exposition temporaire « Joseph et moi – Collectionner selon Antoine de Galbert » qui sera présentée au musée Joseph-Denais du 9 juillet au 2 novembre 2011

APPROUVE le plan de financement prévisionnel

DEPENSES :		92 700,00 €
Missions	Frais de missions liés à la préparation	1 000,00 €
Fournitures de petit équipement	Matériel de scénographie	5 500,00 €
Contrats de prestation	Scénographe	5 000,00 €
Transport	Transport des œuvres	20 000,00 €
Primes d'assurance	Assurance des œuvres "clou à clou"	10 000,00 €
Contrats de prestation	Graphiste	5 000,00 €
Catalogues et Imprimés	Impression affiches, cartons, cartes com, petit journal	7 400,00 €
Catalogues et Imprimés	Edition et diffusion du catalogue	10 500,00 €
Frais d'affranchissement	Envoi Cartons affiches	2 000,00 €
Frais communication	Achats d'espace	14 000,00 €
Frais de réception	Inauguration	5 300,00 €
charges de personnel	Médiateur dédié à l'exposition temporaire	7 000,00 €
RECETTES :		92 700,00 €
Subventions publiques		
Etat/D.R.A.C. Pays de la Loire	Aides au Musée	15 000,00 €
Etat/D.R.A.C. Pays de la Loire	Dispositif « Culture pour chacun »	7 000,00 €
Conseil régional des Pays de la Loire	Taux de subventionnement : 10 %	9 270,00 €
Conseil général du Maine-et-Loire	Taux de subventionnement : 30%	27 810,00 €
Mécénat		
Entreprises	Participation au catalogue	5 000,00 €
Part communale		28 620,00 €

SOLLICITE les subventions, pour un montant le plus élevé possible, auprès des partenaires suivants :

- Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire
- Conseil régional des Pays de la Loire
- Conseil général du Maine-et-Loire

AUTORISE M. le Maire à accomplir les formalités afférentes et à signer les documents correspondants.

2011/31 - Bureau de tourisme - Accueil mutualisé au sein du musée Joseph Denais - Approbation de la convention d'objectifs et de moyens avec la communauté de communes de Beaufort en Anjou (Rapporteur : Serge MAYE)

Serge MAYE rappelle au conseil que la ville de Beaufort-en-Vallée a décidé d'adapter ses interventions et ses moyens en tenant compte de la fréquentation touristique et des besoins des professionnels du tourisme. A partir de 2007, elle s'est orientée vers un mode d'organisation souple afin de s'adapter aux besoins des clientèles par la création d'un bureau de tourisme saisonnier.

En juillet 2008, la ville de Beaufort-en-Vallée et la communauté de communes de Beaufort en Anjou décidaient de mutualiser les missions générales d'accueil, d'information des clientèles culturelles, touristiques et locales au sein du musée J. Denais.

Il est donc proposé au conseil de prendre connaissance et d'approuver la convention ci-jointe qui fixe les moyens, capacités et engagements respectifs.

Le conseil municipal,

VU, la délibération du 3 juillet 2008 décidant l'intégration du bureau de Tourisme au sein du Musée J. Denais,

VU, l'avis favorable de la commission « développement économique » du 5 avril 2011,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens avec la communauté de communes de Beaufort en Anjou relatif à l'accueil mutualisé au sein du Musée J. Denais.

DONNE pouvoir à Monsieur Serge MAYE afin de signer et de poursuivre l'exécution de la présente convention.

2011/32 - Convention de mandat à intervenir avec la Communauté de Beaufort en Anjou - Restructuration réseaux d'assainissement de la Place Notre Dame (Rapporteur : Jean-Jacques FALLOURD)

La restructuration des réseaux d'assainissement est intégrée dans le cadre du marché global d'aménagement de la Place Notre Dame, marché dont le maître d'ouvrage est la commune de Beaufort-en-Vallée. Cette démarche permet bien évidemment d'optimiser les prix, d'avoir une seule entreprise référente et d'éviter de lancer des marchés multiples.

A titre indicatif, les travaux d'assainissement représentent un montant total estimatif de 17 717,50 € HT. La prise en charge de ces travaux par le budget d'assainissement collectif implique la signature d'une convention de mandat entre les deux collectivités.

Un exemplaire du projet de convention leur a été transmis par voie électronique et est disponible au secrétariat général.

Le conseil municipal,

Considérant le projet de restructuration des réseaux d'assainissement de la Place Notre Dame,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention de mandat à intervenir avec la communauté de communes de Beaufort en Anjou.

AUTORISE Monsieur Serge MAYE à signer cette convention.

2011/33 - Espace social communautaire - Convention de mise à disposition des locaux de l'ancienne pharmacie à la communauté de communes de Beaufort en Anjou

(Rapporteur : Serge MAYE)

Serge MAYE rappelle au conseil que par délibération du 13 décembre 2010, la ville de Beaufort-en-Vallée décidait de céder l'immeuble cadastré section AV n°320p sis rue de Loraine à Beaufort-en-Vallée afin d'y créer une maison des services communautaire à vocation sociale. Cette délibération précisait également que le mobilier et les objets classés de l'ancienne pharmacie de l'hôpital de Beaufort en Vallée sont exclus de cette vente et que la commune de Beaufort-en-Vallée, propriétaire, s'est engagée à les déménager dans un délai de deux ans. Il est donc nécessaire de préciser ces modalités à travers la rédaction d'une convention. Il s'agit d'une pièce de 28.19 m² située au 1er étage du bâtiment.

Compte tenu que ce déménagement est lié à un programme plus vaste de valorisation des salles classées du convent des sœurs hospitalières de Beaufort-en-Vallée, le délai de 2 ans apparaît extrêmement court, notamment pour les services de l'Etat.

Aussi, il est proposé au conseil de porter ce délai à 5 ans à la date de la signature de l'acte notarié.

Un exemplaire du projet de convention leur a été transmis par voie électronique et est disponible au secrétariat général.

Le conseil municipal,

VU, la délibération du 13 décembre 2010 portant cession de l'immeuble cadastré section AV n°320p sis rue de Loraine à Beaufort-en-Vallée,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE la convention de mise à disposition des locaux de l'ancienne pharmacie à la communauté de communes de Beaufort en Anjou

RAPPORTE le 2ème alinéa fixant le délai de déménagement à 2 ans.

PRECISE que le mobilier et les objets classés de l'ancienne pharmacie de l'hôpital de Beaufort en Vallée sont exclus de cette vente et que la commune de Beaufort-en-Vallée, propriétaire, s'est engagée à les déménager dans un délai de cinq ans à compter de la signature de l'acte notarié.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE M. Serge MAYE, 1er adjoint au Maire, à signer la présente convention.

2011/34 - Convention constitutive d'un groupement de commandes - Renouvellement des équipements liés à l'informatique, aux logiciels et à la téléphonie (Rapporteur : M. le Maire)

Par délibération en date du 29 avril 2009, une convention de mandat était établie avec la communauté de commune pour la réalisation d'infrastructures dans le cadre de la mise en place d'un nouveau réseau de communication voix et données multi sites. Dans le cadre de cette convention était prévue une étude et la mise en place d'une architecture réseau à déployer site par site. Le marché correspondant a été notifié début 2011 et l'installation se déroulera dans les prochains mois.

En complément de ce marché, afin d'utiliser de manière optimale cette nouvelle architecture réseau et améliorer les performances techniques des outils informatiques et téléphoniques, un nouveau marché a été établi pour répondre aux besoins suivants :

- Le renouvellement des équipements informatiques en intégrant une architecture de clients légers
- L'équipement des groupes scolaires
- La mise en place de logiciels de travail collaboratif et bureautique
- La mise en place d'un système de téléphonie sur IP avec flotte unique entre les fixes et les mobiles.

Ces évolutions conduiront à terme à mieux maîtriser les dépenses liées à la gestion et à la maintenance de ces outils.

Dans un but de rationalisation et de cohérence, la gestion du marché et son déploiement s'effectueront simultanément entre les services de Beaufort-en-Vallée et de Beaufort en Anjou. En conséquence, il est proposé au conseil municipal de constituer un groupement de commandes. La constitution de ce groupement et son fonctionnement sont formalisés dans le cadre d'une convention qui vous a été transmis par voie électronique, disponible au secrétariat général, et qu'il vous est proposé d'adopter.

La communauté de Beaufort en Anjou assurera les fonctions de coordonnateur, signera les marchés, les notifiera et les exécutera au nom de Beaufort-en-Vallée qui remboursera sa quote-part ultérieurement.

Je vous propose donc de faire adhérer la commune à ce groupement.

De plus, dans l'hypothèse d'une décision favorable pour adhérer à ce groupement et en complément de la première délibération, il vous est également proposé de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger à la commission du groupement (membres choisis parmi la commission appel d'offres de Beaufort-en-Vallée). A titre indicatif, le même type de délibération sera proposé au conseil communautaire du 21 avril prochain et Mme Guimbretière pourrait assurer le rôle de suppléante. C'est la raison pour laquelle il convient de ne pas la désigner également pour la commune. Le titulaire et le suppléant peuvent être choisis parmi les membres suivants :

- Titulaires CAO : Françoise LE LAN, Patrice BAILLOUX, Marie-Françoise AUGUSTE, Serge MAYE, Sébastien GARCIA.
- Suppléants CAO (sans Mme Guimbretière) : Marie-Christine BOUJUAU, Rémi GODARD, Sylvie LOYEAU, Claude BERTHELOT.

Le conseil municipal,

VU, l'article 8 du Code des Marchés Publics,

VU, l'article L2121-21 du Codé Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le projet de renouvellements des équipements liés à l'informatique, aux logiciels et à la téléphonie,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE la convention relative à la création d'un groupement de commande pour le renouvellement des équipements liés à l'informatique, aux logiciels et à la téléphonie,

AUTORISE l'adhésion de la commune de Beaufort-en-Vallée au groupement de commandes,

DESIGNE M. Patrice BAILLOUX en qualité de titulaire et Mme Sylvie LOYEAU en qualité de suppléant(e) pour siéger à la commission du groupement de commandes,

AUTORISE Monsieur Serge MAYE, 1er adjoint au Maire, à signer la convention constitutive dudit groupement.

2011/35 - Convention constitutive d'un groupement de commandes - Renouvellement parc photocopieurs (Rapporteur : M. le Maire)

Un marché doit être prochainement lancé pour renouveler la quasi-totalité des photocopieurs. L'ensemble des communes de la communauté est sollicité dans un but d'optimisation. Le principe retenu serait celui d'un allotissement par commune. A ce jour, trois communes se sont déclarées intéressées : Mazé, Brion et Beaufort-en-Vallée.

Pour mettre en œuvre une telle démarche, il est nécessaire de constituer un groupement de commande dans lequel chaque commune disposera d'un représentant. La communauté de communes assurera les fonctions de coordonnateur du groupement mais chaque commune signera et assurera l'exécution de son propre marché.

L'ensemble des dispositions contractuelles fait l'objet d'une convention qui vous a été transmise par voie électronique et qui est disponible au secrétariat général.

De plus, dans l'hypothèse d'une décision favorable pour adhérer à ce groupement et en complément de la première délibération, il vous est également proposé de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger à la commission du groupement (membres choisis parmi la commission appel d'offres de Beaufort-en-Vallée). A titre indicatif, le même type de délibération sera proposé au conseil communautaire du 21 avril prochain et Mme Guimbretière pourrait assurer le rôle de suppléante. C'est la raison pour laquelle il convient de ne pas la désigner également pour la commune. Le titulaire et le suppléant peuvent être choisis parmi les membres suivants :

- Titulaires CAO : Françoise LE LAN, Patrice BAILLOUX, Marie-Françoise AUGUSTE, Serge MAYE, Sébastien GARCIA.
- Suppléants CAO (sans Mme Guimbretière) : Marie-Christine BOUJUAU, Rémi GODARD, Sylvie LOYEAU, Claude BERTHELOT.

Le conseil municipal,

VU, l'article 8 du code des marchés publics,

VU, l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE la convention relative à la création d'un groupement de commande pour le renouvellement du parc photocopieurs des communes de la communauté intéressées et le communauté de Beaufort en Anjou,

AUTORISE l'adhésion de la commune de Beaufort-en-Vallée,

DESIGNE M. Patrice BAILLOUX en qualité de titulaire et Mme Sylvie LOYEAU en qualité de suppléant(e) pour siéger à la commission du groupement de commandes,

AUTORISE Monsieur Serge MAYE, 1er adjoint au Maire, à signer les pièces contractuelles

2011/36 - Vente des terrains communaux à l'entreprise TERRENA

(Rapporteur : Jean-Jacques FALLOURD)

L'entreprise TERRENA nous a fait part de son intention de réorganiser et développer le site de Beaufort-en-Vallée qui s'inscrit dans un double objectif :

- Rationaliser différentes opérations de traitement et d'acheminement de la matière première avec notamment un projet d'extension des bâtiments existants d'une surface de 3 000 m².
- Aménager une voie interne et créer un parc de stationnement afin d'améliorer les conditions de travail et de sécurité du personnel de la société.

Pour mener à bien ce projet, et compte tenu des contraintes liées à la situation du site en zone inondable, la Société TERRENA a sollicité la commune afin de lui céder les emprises de terrains nécessaires à la réalisation de son projet. Cela concerne les parcelles cadastrées YE n° 87, 121 et 125 d'une surface totale de 7 939 m² et une partie de la parcelle cadastrée YE n° 139 pour une surface d'environ 6 520 m². Emprise définitive qui sera déterminée par le document d'arpentage. (voir plan ci-joint)

Le service des domaines, sollicité pour l'occasion, a rendu un premier avis le 20/10/2010 pour les parcelles cadastrées YE n° 87, 121 et 125 sur la base de 1,61 € le m² soit un montant total de 12 781,79 € - Ces parcelles classées partiellement en zone UYi² et NCi² au plan d'occupation des sols seront destinées à l'aménagement d'une zone de parking et de circulation à l'arrière des bâtiments existants.

Enfin, un deuxième avis en date du 15/02/2011 a été sollicité pour la parcelle cadastrée YE n° 139, située entièrement en zone NCi², pour une contenance à céder d'environ 6.520 m² au prix de 0,49 € le m² soit un total de 3 194,80 €. Cette parcelle sera destinée à la réalisation de la voirie interne du site.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, je vous propose d'autoriser la cession de l'ensemble des terrains nécessaires à la réalisation de ce projet pour un montant total de 15 976,59 € et, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

M. le Maire précise également qu'il ne signera l'acte notarié que lorsque les deux parcelles situées en bordure de la RD 7 et au sud du boulevard de la Prévoté seront cédées par TERRENA soit à la commune, soit aux deux entreprises souhaitant s'y installer pour permettre leur développement.

Le conseil municipal,

VU, les estimations du service des Domaines en date du 20/10/2010 et du 15/02/2011,

VU, l'avis favorable de la commission Urbanisme et Environnement du 17/02/2011,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, Joseph LIBEAUT ne participant pas au vote.

DECIDE de céder à l'entreprise TERRENA ou par substitution toute personne physique ou morale, les parcelles cadastrées YE n° 87, 121, 125, représentant une superficie de 7 939 m², au prix de 12 781,79 € soit 1,61 € le m², ainsi qu'une partie de la parcelle cadastrée YE n° 139 pour une contenance d'environ 6.520 m² au prix de 0,49 € le m² soit un total de 3 194,80 € frais de mutation en sus.

PRECISE que les frais de notaire et de bornage seront à la charge de l'acquéreur,

DIT que les recettes en résultant seront imputées au budget principal, chapitre 024 produit des cessions

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

2011/37 - Taux d'imposition 2011 - Approbation (Rapporteur : M. le Maire)

Je vous rappelle que le budget primitif 2011 a été approuvé sur la base d'un produit global d'impôts locaux évalué à 2 037 000 €. Cette inscription budgétaire était établie à partir des données suivantes :

- Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives à hauteur de 2% : revalorisation légale décidée par l'Etat
- Revalorisation physique des bases estimée à hauteur de 2 % pour la taxe d'habitation et à hauteur de 3 % pour le foncier bâti.
- Augmentation uniforme des taux d'imposition à hauteur de 3 % à l'exception du foncier non bâti.

A titre indicatif, les taux 2010 s'établissaient comme suit :

- Taxe d'habitation : 14,47 %
- Foncier bâti : 22,21 %
- Foncier non bâti : 49,36 %

Suite à réception des principales dotations d'Etat et communication par les services fiscaux des données fiscales prévisionnelles 2011, on constate que la progression physique des bases est deçà des perspectives budgétaires :

Nature impôt	Bases 2010	Bases prévisionnelles 2011	Variations totales	dont revalorisation forfaitaire des bases	dont revalorisation physique des bases
Taxe d'habitation	4 977 149	5 109 000	2,65%	2%	0,65% (2% BP)
Foncier bâti	4 761 847	4 953 000	4,01%		2,01% (3% BP)
Foncier non bâti	237 435	242 600	2,17%		0,17% (0% BP)

Les bases fiscales notifiées sont donc inférieures à celles retenues pour calculer le produit fiscal à inscrire au budget primitif. Toutefois, à l'inverse, les dotations de l'Etat apportent un bonus par rapport aux prévisions. Il est donc possible de minorer le produit prévisionnel d'impositions directes pour respecter l'engagement budgétaire fixant le principe d'une hausse des taux de 3%.

Ainsi, après prise en compte de la pression fiscale communale, je vous propose d'adopter les taux suivants pour l'année 2011 :

Nature impôt	Taux moyen 2010 au niveau départemental	Taux 2010	Proposition 2011
Taxe d'habitation	15,39%	14,47%	14,90%
Foncier bâti	25,41%	22,21%	22,88%
Foncier non bâti	42,62%	49,36%	49,36%

Joseph LIBEAUT aimerait connaître les raisons pour lesquelles le taux du foncier non bâti est nettement supérieur à la moyenne départementale.

M. le Maire répond qu'il n'en connaît pas précisément la réponse, mais qu'elle doit être liée à l'histoire de la commune et à son caractère essentiellement agricole par le passé.

Claude BERTHELOT demande quelle sera l'augmentation finale pour le contribuable ?

M. le Maire répond quelle sera pour la part communale de 5 % : + 2 % liés à la revalorisation forfaitaire de base et + 3% liés à l'augmentation des taux.

Il rappelle qu'en 2010 la commune n'a pas augmenté ses taux.

Claude BERTHELOT juge peut être préférable d'augmenter régulièrement les taux. Elle ajoute qu'en 2010 il y avait un contexte électoral qui a dû pousser dans ce sens.

M. le Maire répond par la négative, et qualifie l'intervention de Mme Berthelot de procès d'intention. Il rappelle que dès le début du mandat il a annoncé une hausse prévisible annuelle des taux d'imposition de 3 %. Ce ne sont pas les considérations électorales qui l'animent. Il a toujours été clair à ce sujet. Il rappelle également qu'il a fait baisser les taux d'imposition et maintenu la pression fiscale à un niveau constant pendant 10 ans. L'augmentation est raisonnable compte tenu de tout ce que réalise la commune et aussi du niveau des taux inférieurs à la moyenne départementale.

Patricia HUAU fait remarquer que le sentiment général est que tout le monde paye tout trop cher en ce moment.

M. le Maire rejoint Madame Huau sur ce point, et pense que cette situation risque de perdurer. C'est la raison pour laquelle indépendamment de ces considérations son principal souci est d'implanter de nouvelles activités économiques car au final c'est cela qui crée de la richesse. Il faut travailler tous ensemble sur ce point et aussi ne pas se concurrencer entre collectivités.

Le conseil municipal,

VU, la délibération du 28 février 2011 approuvant le budget primitif,

Après en avoir délibéré, et avec 2 abstentions (Claude BERTHELOT et Nathalie SANTON-HARDOUIN)

APPROUVE les taux d'imposition ci-dessous pour l'année 2011 :

Nature impôt	Taux 2011
Taxe d'habitation	14,90 %
Foncier bâti	22,88 %
Foncier non bâti	49,36 %

2011/38 - DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (Rapporteur : M. le Maire)

LOCATION D'UN STUDIO MEUBLE – 2 rue des tilleuls

- ♦ PORCHER Mathilde du 1^{er} janvier au 31 mars 2011
Loyer mensuel : 203,77 euros + charges mensuelles : 60 euros
- ♦ MADELINE Arnaud du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011
Loyer mensuel : 183,40 euros + charges mensuelles : 60 euros (du 15/01 au 31/03)
35 euros (du 01/04 au 30/09)
60 euros (du 01/10 au 31/12)
Forfait état des lieux entrée/sortie : 30 euros
- ♦ CAILLAUD Laura du 1^{er} avril au 31 décembre 2011
Loyer mensuel : 203,77 euros + charges mensuelles : 35 euros (du 01/04 au 30/09)
60 euros (du 01/10 au 31/12)
Forfait état des lieux entrée/sortie : 30 euros

LOCATION D'UNE CHAMBRE MEUBLEE - MAIL MAIRIE

- ♦ CAILLAUD Laura du 1^{er} janvier au 30 juin 2011
Loyer mensuel : 95,24 euros + charges mensuelles : 65,74 euros (du 01/01 au 31/03)
42,87 euros (du 01/04 au 30/06)
- ♦ BOURGALET Julien du 1^{er} janvier au 31 mars 2011
Loyer mensuel : 95,24 euros + charges mensuelles : 65,74 euros
- ♦ MINKO MVONO Gilchrist du 18 avril au 25 juin 2011
Loyer mensuel : 95,24 euros + charges mensuelles : 42,87 euros
- ♦ GUINAUDEAU Coralie du 2 au 6 mai 2011
Loyer mensuel : 95,24 euros + charges mensuelles : 42,87 euros
- ♦ AUTRET Hervé du 11 au 30 avril 2011
Loyer mensuel : 95,24 euros + charges mensuelles : 42,87 euros

LOCATION D'UN JARDIN – LIEU-DIT « LE MARAIS »

♦ HARDOUIN Séverine du 1^{er} avril au 31 décembre 2011

Loyer annuel : 31,50 euros

♦ RECHET Patrick du 1^{er} avril au 31 décembre 2011

Loyer annuel : 35,25 euros

♦ BOURREL Clémentine 1^{er} avril au 31 décembre 2011

Loyer annuel : 42,75 euros

RÉHABILITATION DU MUSEE JOSEPH DENAIS - APPROBATION DES MARCHES DE TRAVAUX

Arrêté municipal en date du 29 octobre 2010 approuvant le marché suivant :

Lot n°11bis : Revêtements souples

Entreprise : GROUPE VINET

Montant du marché : 6 724,20 € HT

RÉHABILITATION DU MUSEE JOSEPH DENAIS - AVENANTS AUX MARCHES :

Arrêté municipal en date du 27 septembre 2010 approuvant les avenants suivants :

Avenant n°1 au lot n°13

Entreprise : SAS SDEL ENERGIS (Electricité – courants faibles et forts)

Montant de l'avenant : 2 299,11 € HT

Nouveau montant du marché : 239 799,11 € HT

Avenant n°1 au lot n°15

Entreprise : THYSSENKRUPP (Ascenseur)

Montant de l'avenant : 1 189,00 € HT

Nouveau montant du marché : 53 399,00 € HT

Arrêté municipal en date du 09 novembre 2010 approuvant l'avenant suivant :

Avenant n°3 au lot n°09

Entreprise : SAS SEM (Serrurerie métallerie)

Montant de l'avenant : 9 244,00 € HT

Nouveau montant du marché : 157 453,00 € HT

Arrêté municipal en date du 10 novembre 2010 approuvant l'avenant suivant :

Avenant n°2 au lot n°12

Entreprise : SARL CHAUVAT (Peinture)

Montant de l'avenant : 8 863,63 € HT

Nouveau montant du marché : 277 904,15 € HT

Arrêté municipal en date du 08 décembre 2010 approuvant les avenants suivants :

Avenant n°8 au lot n°1

Entreprise : ULYSSE HERVE & FILS (désamiantage — démolition maçonnerie)

Montant de l'avenant : 12 369,45 € HT

Nouveau montant du marché : 383 839,56 € HT

Avenant n°1 au lot n°16

Entreprise : SA POTTEAU LABO (Mobilier muséographique)

Montant de l'avenant : 28 875,55 € HT

Nouveau montant du marché : 486 057,45 € HT

Avenant n°4 au lot n°02

Entreprise : C.C.B (Charpente Bois)

Montant de l'avenant : 4 312,00 € HT

Nouveau montant du marché : 127 926,20 € HT

Avenant n°5 au lot n°02

Entreprise : C.C.B (Charpente Bois)

Montant de l'avenant : 1000,00 € HT
Nouveau montant du marché : 128 926,20 € HT

Avenant n°7 au lot n°03
Entreprise : SAS FRESNEAU (Couverture)
Montant de l'avenant : 4 876,88 € HT
Nouveau montant du marché : 131 620,92 € HT

Avenant n°8 au lot n°03
Entreprise : SAS FRESNEAU (Couverture)
Montant de l'avenant : 595,00 € HT
Nouveau montant du marché : 132 215,92 € HT

Avenant n°2 au lot n°04
Entreprise : SAS SEM (Menuiserie métalliques)
Montant de l'avenant : - 7 650,00 € HT
Nouveau montant du marché : 75 230,00 € HT

Avenant n°2 au lot n°13
Entreprise : SAS SDEL ENERGIS (Electricité – courants faibles et forts)
Montant de l'avenant : -1 399,09 € HT
Nouveau montant du marché : 238 400,02 € HT

Avenant n°3 au lot n°13
Entreprise : SAS SDEL ENERGIS (Electricité – courants faibles et forts)
Montant de l'avenant : 4 640,42 € HT
Nouveau montant du marché : 243 040,44 € HT

Arrêté municipal en date du 09 décembre 2010 approuvant l'avenant suivant :

Avenant n°4 au lot n°09
Entreprise : SAS SEM (Serrurerie métallerie)
Montant de l'avenant : 4 352,00 € HT
Nouveau montant du marché : 161 805,00 € HT

Arrêté municipal en date du 10 décembre 2010 approuvant les avenants suivants :

Avenant n°5 au lot n°09
Entreprise : SAS SEM (Serrurerie métallerie)
Montant de l'avenant : 3 155,00 € HT
Nouveau montant du marché : 164 960,00 € HT

Avenant n°1 au lot n°11
Entreprise : GROUPE VINET (Revêtements souples)
Montant de l'avenant : - 2 741,60 € HT
Nouveau montant du marché : 7 269,10 € HT

Avenant n°1 au lot n°11bis
Entreprise : GROUPE VINET (Revêtements souples)
Montant de l'avenant : - 474,00 € HT
Nouveau montant du marché : 6 250,20 € HT

Arrêté municipal en date du 10 décembre 2010 approuvant la rectification du montant TTC suite à une erreur de calcul du marché initial suivant :

Lot n°04 : Menuiseries métalliques
Entreprise : SAS SEM
Montant du marché : 82 000,00 € HT soit 98 072,00 € TTC

Arrêté municipal en date du 20 décembre 2010 approuvant l'avenant suivant :

Avenant n°1 au lot n°07
Entreprise : ROUSSEAU SAS (Menuiseries intérieures)
Montant de l'avenant : - 581,16 € HT
Nouveau montant du marché : 110 096,68 € HT

Arrêté municipal en date du 24 janvier 2011 approuvant l'avenant suivant :

·Avenant n°2 au lot n°15

Entreprise : THYSSENKRUPP ASCENSEURS (Ascenseurs)

Montant de l'avenant : 350,00 € HT

Nouveau montant du marché : 53 749,00 € HT

AMÉNAGEMENT DES PLACES NOTRE DAME ET JOSEPH DENAIS – APPROBATION DES MARCHES DE TRAVAUX

Arrêté municipal en date du 14 mars 2011 approuvant le marché suivant :

Entreprise : SOCIETE COLAS

Montant du marché : 372 758,32 € HT (y compris la tranche conditionnelle)

Fin de la séance à 20 h 55

N° de délibérations	Objet de la délibération
2011/26	Création d'emplois d'agents non titulaires pour le ménage scolaire des vacances de printemps
2011/27	Voirie – Dénomination
2011/28	Musée Joseph Denais – Détermination des horaires
2011/29	Musée Joseph Denais – Détermination des tarifs d'entrée
2011/30	Musée Joseph Denais - Présentation de « Joseph et moi », exposition inaugurales de la réouverture – Demande de subventions
2011/31	Bureau de tourisme – Accueil mutualisé au sein du musée Joseph Denais – Approbation de la convention d'objectifs et de moyens avec la communauté de communes de Beaufort en Anjou
2011/32	Convention de mandat à intervenir avec la communauté de communes de Beaufort en Anjou – Restructuration réseaux d'assainissement de la Place Notre Dame
2011/33	Espace social communautaire – Convention de mise à disposition des locaux de l'ancienne pharmacie à la communauté de communes de Beaufort en Anjou
2011/34	Convention constitutive d'un groupement de commandes – Renouvellement des équipements liés à l'informatique, aux logiciels et à la téléphonie
2011/35	Convention constitutive d'un groupement de commandes – Renouvellement parc photocopieurs
2011/36	Vente de terrains communaux à l'entreprise TERRENA
2011/37	Taux d'imposition 2011 – Approbation
2011/38	Décisions prises par le Maire en vertu des délégations du conseil municipal

Emargements

Le Maire, Jean-Charles TAUGOURDEAU,	Serge MAYE, 1^{er} adjoint,	Marie-Pierre MARTIN, 2^{ème} adjoint,
Françoise GUIMBRETIERE, 3^{ème} adjoint,	Jean-Jacques FALLOURD, 4^{ème} adjoint,	Sylvie LOYEAU, 5^{ème} adjoint,
Patrice BAILLOUX, 6^{ème} adjoint,	Guy DE CHAULIAC,	Marie-Françoise AUGUSTE,
Françoise LE LAN, Absente excusée, procuration à Françoise GUIMBRETIERE	Joseph LIBEAUT,	Patricia HUAU,
Claudette TURC,	Philippe OULATE,	Luc VANDELDELDE,
Marie-Christine BOUJUAU,	Jean-Michel MINAUD,	Thierry BELLEMON,
Philippe SIMOEN, Absent	Rémi GODARD, Absent excusé, procuration à Serge MAYE	Nathalie VINCENT,
Colette TAVENARD,	Patrick FAUVEL, Absent excusé, procuration à Patrice BAILLOUX	Jean-Claude DOISNEAU, Absent excusé, procuration à Jean-Jacques FALLOURD
Claude BERTHELOT,	Gérard GAZEAU, Absent excusé, procuration à Fabienne GRUDET	Nathalie SANTON-HARDOUIN,
Fabienne GRUDET,	Sébastien GARCIA,	